



**Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de 4'000 francs dans les chapitres Routes communales, Approvisionnement en eau, Traitement des eaux usées et Traitement des eaux claires**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

sur la proposition du Conseiller communal en charge du dicastère des Services industriels

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2020, un crédit supplémentaire de **Fr. 4000.-**

Pour les rubriques budgétaires :

- 31030.00 « Littérature spécialisée » dans le chapitre **6150 Routes communales**
- 31030.00 « Littérature spécialisée » dans le chapitre **7100 Approvisionnement en eau**
- 31030.00 « Littérature spécialisée » dans le chapitre **7200 Traitement des eaux usées**
- 31030.00 « Littérature spécialisée » dans le chapitre **7203 Traitement des eaux claires**

Le montant disponible pour le budget 2020 est ainsi porté à **Fr. 1'000.-** pour chacun des chapitres concernés.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 10 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Tom Egger

Le secrétaire,  
Gilbert Bertschi